
Un miroir social, économique et environnemental : la transformation de l'habitat paysan en vallée de Montmorency (XVII^e – XVIII^e siècles)

Florent Mérot

 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=409>

Electronic reference

Florent Mérot, « Un miroir social, économique et environnemental : la transformation de l'habitat paysan en vallée de Montmorency (XVII^e – XVIII^e siècles) », *Les Carnets du LARHRA* [Online], 1 | 2015 | 2018, Online since 23 mai 2019, connection on 26 juillet 2022. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=409>

Un miroir social, économique et environnemental : la transformation de l'habitat paysan en vallée de Montmorency (XVII^e – XVIII^e siècles)

Florent Mérot

OUTLINE

Transformation environnementale et diffusion de l'« habitat à tendance viticole »

Une extériorisation : toujours plus haut

Une intériorisation : le couple cave/cellier

Un autre reflet de l'exploitation familiale : la cour

Nouveau matériel, nouvelle porte

Ranger le matériel : de la grange au hangar

Abriter les animaux : les apprentis animaliers

Le bâti et le végétal : le jardin

À l'abri des regards : la structure du jardin

Un laboratoire à ciel ouvert

Conclusion

TEXT

- 1 S'étendant sur 144 km², la vallée de Montmorency est une petite contrée située au nord-ouest de Paris, dans un rayon compris entre 3 et 6,5 lieues de la capitale du royaume de France (ill. 1)¹. Malgré cette proximité et l'influence urbaine qui en résulte, la région demeure un pays rural composé de 26 paroisses qui accueillent environ 13 500 habitants dans les années 1660 et qui connaît par la suite une singulière croissance démographique puisque le nombre de 20 000 personnes est atteint à la veille de la Révolution de 1789².
- 2 D'un point de vue strictement environnemental, le vallon se fond jusqu'au milieu du XVII^e siècle dans la ceinture céréalière entourant Paris, même si, sur le flanc des buttes forestières qui la ceinturent au nord et au sud, s'épanouissent quelques clos de vignes appartenant essentiellement aux abbayes de Saint-Denis et Saint-Germain-des-Près ou au Chapitre de Notre-Dame de Paris³. Survient alors la

cole qui, simultanément, associe plusieurs cultures sur une même parcelle. La pierre angulaire de cette mise en valeur nouvelle est la vigne. Mais les ceps plantés dans la seconde moitié des années 1650 ne donnent d'abondantes récoltes qu'entre dix et douze ans plus tard. Les ruraux ne peuvent se permettre d'attendre ce laps de temps et il devient indispensable de pérenniser l'exploitation du sol tout en insérant d'autres cultures au système productif. Les arbres fruitiers, les plantes fourragères, légumineuses et maraîchères ainsi qu'un peu de froment ou de seigle complètent la mise en valeur agricole locale qui ne cessera de s'enrichir jusqu'à la fin du Siècle des Lumières⁵.

- 4 Si les conséquences de la Fronde sur les structures économiques sont visibles dès ses lendemains, il faut s'interroger sur le devenir de l'habitat paysan, qui n'est certainement plus adapté aux contraintes dictées par la nouvelle agriculture. Or la maison s'affirme comme la marque humaine la plus visible dans le paysage et, par conséquent, se veut un miroir des activités d'une société dans cette ère préindustrielle⁶. Quel est donc le lien organique qui unit, en vallée de Montmorency, le noyau d'habitation et le sol ? Existe-t-il une réelle adaptation de son lieu de vie par une micro-société afin de répondre aux besoins issus d'une transformation environnementale ? Peut-on mesurer le degré d'adhésion de la population à cette refondation socio-économique par l'intermédiaire du bâti ? Surtout, est-il envisageable d'examiner un processus parallèle de mise en adéquation de la globalité des structures ?

Transformation environnementale et diffusion de l' « habitat à tendance viticole »

Une extériorisation : toujours plus haut

- 5 En faisant de la viticulture son nouvel idéal agricole, la paysannerie transforme son approche de l'univers matériel grâce à l'adoption d'un outillage adapté. L'habitat évolue nécessairement pour répondre aux attentes de ceux qui se qualifient désormais de « vignerons », devenant la « carte d'identité sociale » que l'on expose pour montrer sa condition⁷. À la croisée des facteurs sociaux, économiques et envi-

ronnementaux, formes extérieures et aménagements intérieurs subissent cette triple influence. Il suffit de lire les nombreux actes laissés par les notaires pour avoir une description de l'apparence générale du bâti⁸. Dans les années 1640, la réalité s'approche de la vision traditionnelle de la maison paysanne : 75 % d'entre elles sont constituées d'un rez-de-chaussée à pièce unique, n'ayant pas vraiment d'usage précis, surmonté d'un grenier (ill. 2).

III. 2 : Évolution de la hauteur de l'habitat dans les actes notariés (xvii^e-xviii^e siècles)

	1640	1665	1690	1715	1765	1780	1790	TOTAL
1 niveau	2	1	1	0	1	1	1	7
2 niveaux	27	2	3	4	1	4	2	43
3 niveaux	-	32	21	23	15	39	8	138
4 niveaux	-	-	-	-	-	2	-	2
Autres	-	1	-	-	-	-	-	1
Niveaux non indiqués	8	3	-	1	1	1	-	14
TOTAL	37	39	25	28	18	47	11	205

Réalisation auteur

- 6 La délimitation entre le public et le privé n'est pas encore définie puisque le « bassier » mêle fonction résidentielle et espace de travail. Après la Fronde surgit des minutes de l'année 1665 une mutation loin d'être anodine : la maison s'élève désormais sur trois niveaux. La spécialisation progressive des pièces s'affirme et se conjugue avec une volonté de rejeter sa vie privée en dehors de l'espace public. Comme le souligne Annick Pardailhé-Galabrun, l'escalier représente une sorte de frontière entre deux mondes : celui de l'accueil et de la réception, le rez-de-chaussée, ouvert à tous les échanges avec l'extérieur, et celui de l'intime, le premier étage, exclusivement familial⁹. L'ascen-

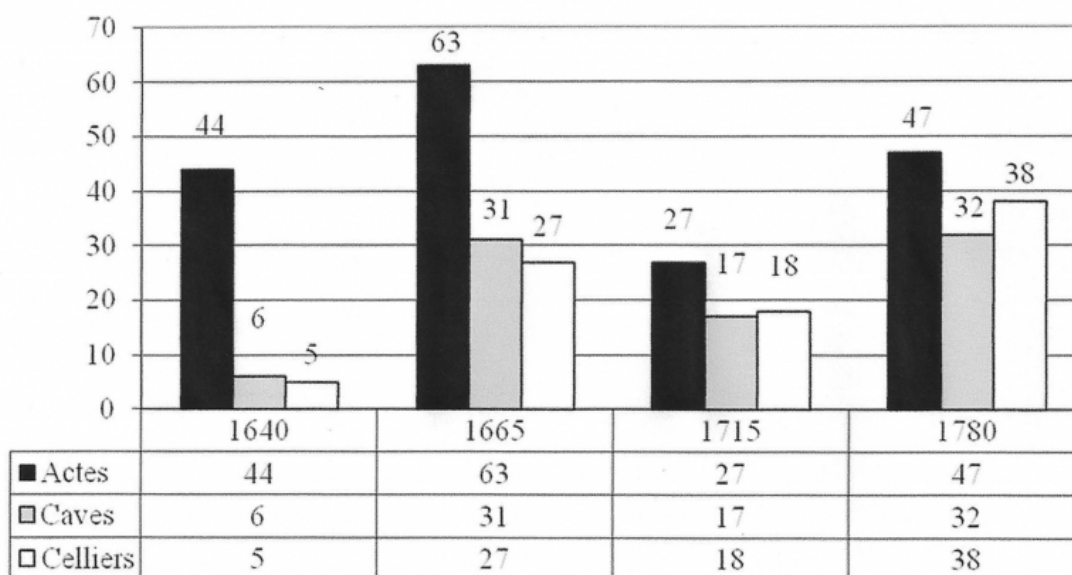
sion s'achève par la découverte du grenier, au troisième niveau, sous le toit. Garant de la sécurité alimentaire de la famille, indispensable dans l'approvisionnement du foyer, il est utilisé à des fins de stockage des récoltes frumentaires, parfois de quelques morceaux de viande et se trouve ainsi éloigné de l'espace public¹⁰.

- 7 L'élévation de l'habitat n'est pas une fantaisie mais le résultat d'une réflexion pertinente visant à l'adapter aux activités et à l'environnement. Or si nous suivons Marcel Lachiver, nous sommes en présence du développement du modèle de la maison vigneronne¹¹. La diffusion de la vigne aurait une influence directe sur l'habitat. À Villiers-le-Bel, les quelques vigneron du bourg céréaliier optent pour le même archétype à la fin des années 1670. Mais comment la propagation des ceps contribue-t-elle à la surélévation de l'habitat ? Le morcellement du parcellaire contraint la paysannerie-marchande à développer une superficie habitable non pas au sol mais en hauteur, afin de ne pas empiéter inutilement sur la terre. La logique est différente de celle des laboureurs franciliens qui privilégient la division horizontale. La division verticale est secondaire puisque la place ne manque pas sur les plateaux céréaliiers : au Thillay, village voisin de Gonesse, les maisons ne s'élèvent que sur un « bas estage »¹². En vallée de Montmorency, l'exigence est inverse car les habitants ne peuvent se permettre la perte de la moindre perche agricole¹³ dans la création de leur système de polyculture.

Une interiorisation : le couple cave/cellier

- 8 Si les corps de ferme des plaines céréalières franciliennes répondent à des impératifs économiques précis comme la conservation des grains ou l'entretien du matériel, les maisons paysannes de la vallée de Montmorency adhèrent aussi à ce raisonnement. La maison est en effet un outil professionnel, le point central de l'exploitation vigneronne. Miroir de l'agriculture, la diffusion des ceps sur les terroirs locaux contraint la paysannerie à associer le logis à la production de vin. Une nouvelle pièce fait ainsi son apparition : la cave.

III. 3: Diffusion de la cave et du cellier en vallée de Montmorency (xvii^e-xviii^e siècles)



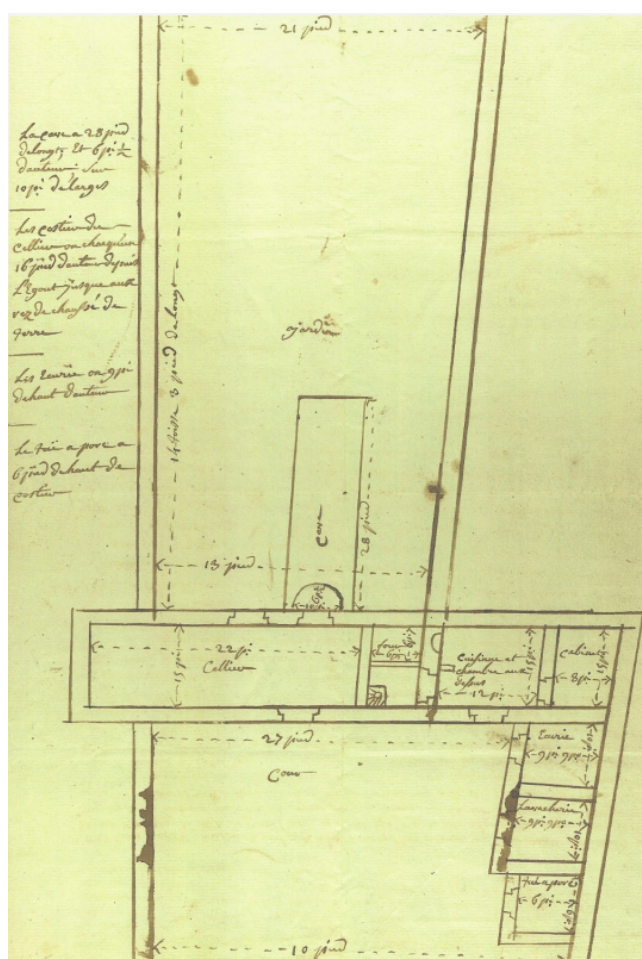
Réalisation auteur

- 9 Dans le quart de siècle qui suit la Fronde, le rapport est d'une cave pour deux foyers alors que l'on ne trouve que six caves pour 44 maisons visitées en 1640 (ill. 3)¹⁴. Au-delà de la simple quantification, le plus instructif demeure l'emplacement des caves. En toute logique, elles devraient se situer sous la maison, en sous-sol. Mais les descriptions des tabellions insistent sur une réalisation tardive, postérieure à la construction du logis. Jean Bridault achète ainsi à Nicolas Marin une « maison a hault estage » sur la Grande Rue de Groslay avec une « cave et petit jardin dessus » tandis que quelques mois plus tard, le curé Lefebure devient propriétaire d'une « maison, cour et jardin », « un coin duquel jardin luy a une cave dessoulz »¹⁵. Contrairement à ce que l'on peut penser, les caves ne sont pas toujours limitées par les murs porteurs de la maison¹⁶, y compris pour celles construites après le passage à une viticulture commerciale et populaire. C'est le cas de la maison du vigneron Sébastien Fournier, à Eaubonne. Joint au devis de 1776, un plan très précis dévoile que la cave, ayant « vingt six pieds et demie de long sur dix pieds de large, sept pieds de hauteur »¹⁷, se trouve en réalité sous le jardin (ill. 4)¹⁸. L'« adaptation constante des bâtiments aux besoins » relatée par Henri Raulin est

réelle¹⁹, le lien très étroit entre maison, paysage et vie rurale existant bien avant la classique rupture du xviii^e siècle. À partir du milieu du xvii^e siècle, le mouvement de propagation des caves est entamé. La fin de l'Ancien Régime ne l'arrête pas et il se poursuit jusqu'au milieu du xix^e siècle.

- 10 Si le sous-sol régional permet la conservation du vin une fois le processus de vinification achevé, il convient de s'intéresser à la pièce spécialisée dans la production de la boisson. En compagnie de la cave, le cellier constitue une preuve supplémentaire que l'activité agricole s'insinue jusque dans la maison pour transformer la société locale. Le recensement du matériel établi par les tabellions – cuves de petite ou grande contenance, chantiers, cuviers, fûts vides – dévoile un emploi productif du cellier et non une fonction de conservation, comme semblait le penser Marcel Lachiver²⁰.

III. 4 : Plan de la maison du vigneron Sébastien Fournier (Eaubonne, 1776)



- 11 Néanmoins, imaginer que le couple constitué de la cave et du cellier est systématique dans l'habitat paysan de la vallée dès la seconde moitié des années 1650 est illusoire. La seconde moitié du xvii^e siècle constituant une période d'adaptation pour la population, la séparation entre transformation de la matière première et stockage du produit fini n'est pas totale : l'échantillon de 1665 rend compte de l'ajustement progressif, avec 27 celliers pour 63 foyers (ill. 5). Dépassons les données pour appréhender le faible rapport entre cellier et cave : cette année-là, il n'existe en réalité que quatre alliances entre les deux pièces. Si, d'après les inventaires, la constitution d'un double pôle viticole se développe dans le dernier quart du xvii^e siècle, il faut attendre le xviii^e siècle pour assister à la généralisation de la combinaison des deux pièces spécialisées.

III. 5 : Rapport entre cave et cellier dans les actes notariés (xvii^e - xviii^e siècles)

	1640	1665	1710	1715	1765	1780	1790	TOTAL
Actes	44	63	23	27	18	47	11	126
Caves	6	31	20	23	16	43	10	112
Cellier	5	27	19	22	15	44	11	111
<i>Dont association cave et cellier</i>	2	4	18	20	14	41	9	102
<i>Dont cave sans cellier</i>	4	28	2	3	2	2	1	10
<i>Dont cellier sans cave</i>	3	23	1	2	1	3	1	8

Réalisation auteur

- 12 La banalisation était l'idée que le monde rural arrange son habitat en fonction des champs. La structure extérieure et intérieure de la maison se modifie. Situé au rez-de-chaussée sans exception, le cellier

devient le centre de gravité de la maison. Les habitants recherchent donc une spécialisation de l'habitat, elle-même créatrice d'une spécialisation des pièces. La population étant dans son ensemble influencée par la nouvelle agriculture, la transformation de l'habitat rural suit cette logique et les caractéristiques énoncées ne sont pas seulement valables pour les feux vigneron. La catégorisation traditionnelle et tranchée classant les habitats en fonction de leurs caractéristiques doit être pondérée. On parle de la « maison vigneronne » en pensant aux régions de vignoble et aux seuls vignerons. Cependant, l'exemple montmorencéen démontre une diffusion générale de l'« habitat à tendance viticole », sans échelon socioprofessionnel marqué²¹. Le développement de la cave et du cellier à l'intérieur du logis et la place occupée par ces deux pièces doivent être mis en relation avec l'extension du vignoble et sa connexion auprès des structures sociales²². Sans la maison, l'exploitation agricole est impossible.

Un autre reflet de l'exploitation familiale : la cour

Nouveau matériel, nouvelle porte

- 13 L'espace cour est un objet de divisions et subdivisions. Dans la sphère de l'habitat rural, elle est assurément le champ spatial répondant le plus aux multiples exigences de ses occupants²³. Souvent négligée dans les études historiques concernant le bâti ou l'habitat, elle est pourtant le point central à partir duquel s'organise la cellule familiale. Bien que disposant d'une superficie de quelques mètres carrés²⁴, elle s'affirme comme le chaînon entre le monde extérieur et le foyer, matérialisé d'une part par la clôture qui l'entoure, d'autre part par l'existence de la porte, marqueur frontalier entre les deux univers. Si elle implique une sélection des visiteurs qui pénètrent au sein de l'espace curial, elle laisse également passer le matériel indispensable aux travaux des champs. C'est en ce sens qu'il convient de l'aborder ici, pour comprendre l'influence de la réalité agricole sur le bâti.

III. 6 : Évolution lexicographique de la porte dans les actes notariés (1640-1780)

	1640	1665	1715	1780	TOTAL
Grande porte	4	2	-	-	6
Porte charretière	5	2	1	-	8
Porte cochère	-	3	3	2	8
Petite porte	-	1	-	-	1
Porte sommière	-	-	1	4	5
Petit passage	-	-	1	2	3
Nature non indiquée	-	-	3	1	4
TOTAL	9	8	9	9	35

Réalisation auteur

- 14 Une étude lexicographique de 35 actes décrivant les portes avec précision révèle une intéressante évolution : hauteur et largeur diminuent entre les décennies 1640 et 1780 (ill. 6). Les actes notariés de l'année 1640 ne recensent que des « grande[s] porte[s] » et des « porte[s] charretiere[s] ». En 1665, cette catégorie ne représente déjà plus que la moitié de l'effectif et laisse apparaître une « petite porte » et trois « porte[s] cochere[s] ». Au cœur d'un xviii^e siècle bien entamé, la « grande porte chartiere » de Cristophe Croquet est la dernière rescapée²⁵. La désignation des autres types de porte permet de conclure à une réduction générale de la taille, entamée dès le milieu du xvii^e siècle. Avec trois « petit[s] passage[s] », cinq « porte[s] cochere[s] » et cinq « porte[s] sommiere[s] », la diminution de la taille du passage de la rue à la maison est tangible. La fonctionnalité de l'habitat est adaptée à l'environnement immédiat. L'intérieur de la

maison n'est pas seul à converger vers la viticulture ou, plus largement, vers le système d'associations de cultures : ses abords immédiats sont arrangés pour améliorer leur efficacité. On remarque aussi la vitesse et la faculté d'adaptation humaine puisque quelques décennies suffisent pour harmoniser le bâti avec l'économie agricole. L'intérêt des villageois n'est pas de conserver de grandes entrées nécessaires au passage de charrettes chargées de grains ou de paille mais de se doter d'ouvertures laissant passer les petits coches ou les animaux de bât caractéristiques des régions de polyculture.

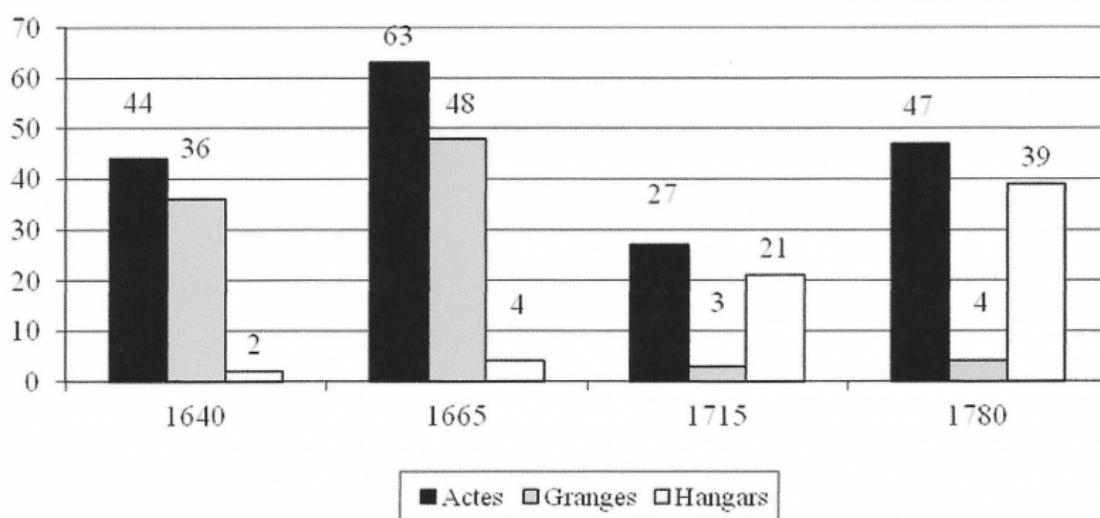
Ranger le matériel : de la grange au hangar

- 15 Autre incursion de la vitalité agricole régionale, les apprentis imposent une division horizontale du bâti au sein du pôle domestique. Considérés comme des annexes, de tels bâtiments ont pourtant un rôle primordial dans la dynamique architecturale globale. Mentionnons en guise d'exemple la grange, qui, dans les régions céréalières, sert surtout après les moissons pour entreposer puis battre les gerbes de froment, de seigle, de mars²⁶. En vallée de Montmorency, on assiste à un double changement, d'échelle et de fonction, bien qu'il prenne place dans un temps long. Avant la Fronde, la grange est encore une aire de battage. Voici Edme Mottin, huissier au cabinet du duc d'Orléans installé à Taverny, chez qui sont recensés en juin 1640 « deux cens de bottes de foing », « trois cens de bottes de bled seigle », « six cens de botte de bled mesteil » et quatre vans dont deux sont « grans »²⁷. Quelques jours plus tard, à Saint-Leu, la grange du laboureur Guillaume Fosse révèle aussi « quatre cens de bolttes de foing », « un cens de bled mesteil » et un « van de boys meslé »²⁸. À partir de la seconde moitié du xvii^e siècle, la grange existe toujours mais de manière générale, les gerbes sont rejetées au grenier²⁹. Dans le même village, le marchand Jacques Thiboult conserve vingt « gerbes de bled mestail et seigle » ainsi que quarante « gerbes de bled froment » dans son grenier. Le vigneron ermontois Louis Gastin et son épouse y stockent leur « cent et demy de gerbe de bled ». Dans la partie orientale de la vallée, à Montmagny, Philippe Laurent et Jeanne Desouches y mettent à l'abri « un demy cens de botte de pois grix ».

- 16 La destinée de la grange et l'environnement évoluent de concert. La réduction des superficies céréalières n'impose plus un bâtiment exclusivement voué à l'accueil des bottes. De plus, il semblerait que sa place tende à décroître. Nous ne disposons pas d'informations pour connaître la superficie des granges avant la Fronde. La seule donnée chiffrée avec précision a été inventoriée lors d'une adjudication de 1780. Jacques René et Servais Bourgeois mettent en vente la maison parentale « sise a Saint Leu rue des avolées »³⁰. Les bâtiments ont été mesurés au préalable et la grange apparaît, à côté de l'écurie, dans ses contours minuscules. Avec 17 pieds de long pour 10 de large (18 mètres carrés), nous sommes aux antipodes de la grange francilienne traditionnelle. Les dimensions font penser à une remise plutôt qu'à un vaste entrepôt. Dans les inventaires après décès, les gerbes laissent aussi place à l'outillage. Oubliés ou trop volumineux pour rentrer dans les celliers, quelques outils viticoles restent dans les granges à l'instar des « cinq pièces de bois servant de chantier » et de la quinzaine de muids de « futailles gueulbées » qui les accompagnent à Deuil, chez Gratien Testard, des trois entonnoirs chez le vigneron Tilliet, de la « paire de bachoux » chez Nicolas Leboucq, à Franconville³¹. Échelles, « rastissoires », seaux, bêches, pelles, binettes, fourches, serpes et autres arrosoirs garnissent également les granges, l'outillage de la vallée n'étant pas autocentré sur la culture de la vigne.
- 17 La modification du point de vue paysan quant à l'utilisation du bâtiment se discerne par la diminution progressive du mot « grange » dans les actes dès le début du xviii^e siècle. En parallèle, la terminologie « angar » apparaît et se diffuse jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (ill. 7). Simple coïncidence ou lien de cause à effet ? En partant du constat que la grange se classe parmi les bâtiments tandis que le hangar est une remise, la perte d'influence est réelle³². La commodité du hangar est double car il accueille outils et véhicules, parfois quelques récoltes. Avec ses dimensions réduites, la grange est en effet beaucoup moins polyvalente. Il aurait été difficile pour Jean Bouresche d'y faire rentrer sa « charrette garnye de ses roux et essieu », sa « charrue garnye de ses ustensiles » et sa « hersse »³³. La paysannerie montmorencéenne se démarque encore plus des fermiers franciliens qui multiplient les bâtiments spécialisés. Mais le peu d'espace accordé aux habitants et le système d'associations de cultures n'imposent pas le fractionnement des appentis. Ceux-ci privilégient la fonctionnalité

et n'hésitent pas à transformer la grange en une remise adaptée à une demande diversifiée de leur part. La taille et l'utilisation des locaux annexes sont ainsi guidées par les particularités du travail agricole³⁴.

III. 7 : Appentis agricoles et évolution de la sémantique (1640-1780)



Réalisation auteur

Abriter les animaux : les apprentis animaliers

18 Bien que l'élevage relève du caractère domestique et ne soit pas une activité économique prépondérante, les apprentis animaliers s'invitent à leur tour dans cette logique. Ils suivent d'ailleurs les tendances zootechniques régionales : caprins et ovins absents pour protéger l'écorce et les feuilles des ceps, quelques porcs, nombreuses « vaches à lait » permettant de produire un peu de beurre et quelques fromages, synonymes d'entrées pécuniaires supplémentaires car vendus à Paris, omniprésence des besogneux petits chevaux et « bestes asines », assurant de petites tâches comme le transport d'outils, d'échalas, de hottes pleines pendant les vendanges, de paniers remplis de fruits au cours de l'été ou permettant de multiplier tout au long de l'année les déplacements commerciaux jusqu'à la toute proche capitale³⁵.

19 Pourtant, les habitants se préoccupent de leurs bêtes, comme en témoignent ces annexes accolées aux murs de l'habitat et formant un

angle droit avec celui-ci, tel un lien organique. Les animaux ont une incidence directe sur la présence ou l'absence de bâtiments spécifiques à chaque race animale³⁶. Conséquence d'une carence ovine, les bergeries sont rares, réservées aux bouchers³⁷. Réflexion identique mais résultat inverse pour le toit à porc qui, surmonté d'un petit poulailler, est omniprésent. L'association n'est pas innocente car porcins et volailles forment la couple alimentaire domestique qu'aucun foyer ne renierait. Par ailleurs, le porc est toujours séparé des autres animaux, abrité dans un bâtiment qui lui est propre. Les combinaisons des bâtiments annexes sont très instructives et témoignent du tableau animalier. Étables et écuries sont très peu associées, réunies 15 fois seulement. Les sources montrent que le triptyque écurie-étable-toit à porc, n'apparaissant que sept fois, est tout aussi peu recherché (ill. 8).

III. 8 : Associations d'appentis animaliers dans les actes notariés (xvii^e - xviii^e siècles)

	1640	1665	1690	1710	1715	1765	1780	1790	TOTAL
Etable/Toit à porc	21	24	10	9	10	4	14	1	93
Ecurie/Toit à porc	10	16	8	9	14	10	23	2	92
Ecurie/Etable	4	-	1	1	1	2	3	3	15
Ecurie/Etable/Toit à porc	-	-	-	-	-	-	3	4	7
Bergerie/Ecurie/Etable	-	-	1	-	1	-	-	-	2
TOTAL	35	40	20	19	26	16	43	10	209

Réalisation auteur

20 La séparation systématique entre les espèces n'est pas jugée indispensable mais elle existe quand même. Les porcins ne cohabitent pas avec les bovins et les équidés. L'association la plus nette est celle du toit à porc avec l'étable ou l'écurie. La vache ou le petit cheval ne seraient-ils pas abrités ? La qualification du bâtiment masque une vérité différente : la vie à deux est de mise pour ces bêtes puisque, dans les inventaires, la vache laitière partage son appentis avec le cheval ou l'âne. Écurie ou étable, étable ou écurie : production laitière et force

de travail sont réunies sous le même toit. Proches des humains, les chevaux ont une place de choix par rapport aux bovins dans la France du Nord. En vallée de Montmorency, la vache est l'égale de l'équidé, au moins jusque dans les dernières années de l'Ancien Régime.

- 21 Le rapide panorama des apprentis animaliers permet de comprendre qu'il n'existe pas de fonctionnalité annexe au sein du bâti paysan. L'architecture, la structure et la composition des bâtiments sont pensés avec soin et construits pour s'adapter aux besoins et adopter les usages locaux. Le superflu est refusé, l'inutilité est exécrée, l'indispensable est loué.

Le bâti et le végétal : le jardin

À l'abri des regards : la structure du jardin

- 22 Indispensable. Voici un mot qui sied au jardin. Il pourra sembler curieux de trouver un espace essentiellement voué à une agriculture domestique au sein de l'analyse mais dans l'esprit paysan, le jardin fait indéniablement partie de l'habitat. La lecture des sources notariées soutient une telle idée, déjà avancée par Roger Dion : acheteurs ou preneurs deviennent toujours propriétaires ou locataires d'une « maison cour et jardin »³⁸. Les notaires reconnaissent d'ailleurs une promiscuité bien réelle entre les entités quand ils décrivent des maisons « entre cour et jardin »³⁹. À la fin de l'Ancien Régime, les procès-verbaux d'arpentage, couplés aux plans d'intendance, rappellent que l'ensemble est inséparable. Les arpenteurs n'évoquent pas le village ou l'habitat mais réservent un cadre spécial aux « maisons, cours et jardins » ou « batimens, cours et jardins »⁴⁰. Le cloisonnement classique voulant qu'*hortus* et village soient séparés n'est que théorique car dans les faits, le jardin prolonge la maison vers l'extérieur. Il agit comme un intermédiaire entre la sphère villageoise, domaine du bâti et de l'architecture minérale, et le monde des champs, charpente végétale du terroir.
- 23 D'un point de vue paysager, le jardin est toujours situé derrière l'habitat. Il se fait discret, presque invisible. Les habitants connaissent sa présence, savent qu'il est à proximité mais ne le voient pas. Depuis la

rue, la maison est à la fois un barrage physique et visuel. Depuis l'ager, les curieux en sont aussi pour leurs frais puisque les pièces de verdure sont closes. Dans cette région d'*openfield*, les jardins constituent les seuls espaces clos. Formé de « hayes visves », de « murailles » ou mêlant parfois les deux, l'obstacle est indispensable à sa protection⁴¹. La location d'une maison est ainsi toujours accompagnée d'une clause qui impose de tenir « ledit jardin clos »⁴², certainement parce qu'elle fixe aussi la propriété privée tout en introduisant le jardin dans le cadre de l'individualisme agraire régional⁴³.

- 24 Le jardin est donc un lieu privilégié. D'une part, à cause de sa soustraction au régime des contraintes collectives, d'autre part, parce que les cultures qui croissent sur les parcelles horticoles sont exonérées de toute fiscalité, dîme en tête. Surtout, la paysannerie agit avec réflexion car similairement aux parcelles agricoles, la superficie des jardins est réduite. Doublée d'une forte pression démographique⁴⁴, l'application du droit coutumier parisien est à l'origine d'un fort morcellement foncier⁴⁵. Le sol est réduit en une vaste marqueterie de champs et de jardins microscopiques⁴⁶. La documentation atteste de cette structure : les baux immobiliers incorporent toujours le jardin dont l'étendue est notée avec soin. L'étude notariale de Franconville est un observatoire parfait. En 1780, Bouju rédige douze baux. Dix d'entre eux sont exploitables : quatre citent avec minutie la superficie (quatre perches pour Jean François Renard, trois perches pour Pierre Dubost, deux perches pour Denis Lucas, une seule et unique perche pour Pierre Thevenin)⁴⁷, six font précéder le mot jardin de l'adjectif « petit ». L'étroitesse de la superficie horticole est confirmée, son utilité l'est aussi.

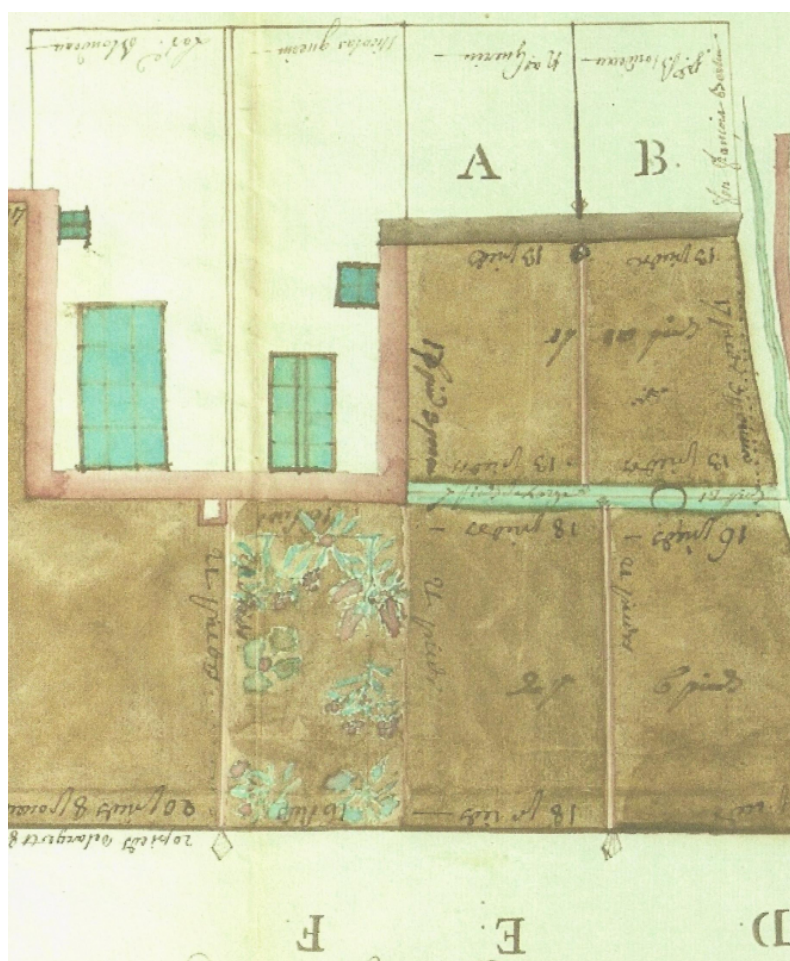
Un laboratoire à ciel ouvert

- 25 La relation entre les jardins et les champs est tellement étroite qu'évoquer une interdépendance est loin d'être une gageure. À partir des années 1720, le système d'associations de cultures parvient à faire cohabiter simultanément cinq à six végétaux sur les parcelles agricoles. Certains paysans parviennent même à dépasser ce nombre, tel Robert Dubost qui cultive à Montlignon neuf perches en « vignes, fruits rouges, et pommes, poires, poix, feves et aultres legumes »⁴⁸. Si les habitants enrichissent ce système, c'est qu'ils connaissent les ré-

actions des cultures, qu'ils ont appris les techniques pour les cultiver, qu'ils ont estimé sa rentabilité, qu'ils l'ont expérimenté.

- 26 À l'abri des regards, choyé, le jardin est un remarquable laboratoire qui permet d'optimiser un espace réduit de la manière la plus rationnelle qui soit⁴⁹. À Franconville, le partage des biens de Jean Marie Bertin offre un document rare annexé à l'acte, une ébauche iconographique sur laquelle sont dessinés les différents végétaux du petit terrain servant de jardin, large de 16 pieds pour une longueur de 21 pieds⁵⁰. Sur ce lopin d'une perche – noté « F » sur le plan – sont dessinées sept plantations différentes qui le quadrillent (ill. 9).

III. 9 : Ébauche de la diversité horticole (Franconville, 1780)



Plan à l'encre

Arch. dép. Val d'Oise, 2E 27056, Arch. Dép. Val d'Oise

- 27 Les carrés de culture transcrivent une réalité horticole qui se veut fille de la diversité tout en maintenant une organisation pertinente. L'arboriculture fruitière illustre cette logique. Les greffiers différencient toujours deux ensembles quand, dans un clos, arbres en plein vent et arbres en espaliers, dont les branches sont conduites le long des murs, cohabitent. Établi en 1755, le portrait du jardin de Denise Bertin, sur la Grande Rue de Franconville, est précieux : on y distingue d'abord un tronçon latéral « entouré et clos de murs le long desquels sont en dedans ledit jardin des espaliers plantés d'arbres peschers, pruniers et autres » puis un terrain central « planté en partie de chasselats et arbres fruitiers »⁵¹. Comme la cour, le jardin subit des divisions engendrées par le cadre de la diversification. La zone à proximité des murs n'accueille pas que des arbres en espaliers. La présence de la technique des contre-espaliers chez Jean Goriot et Henry Desouche, à Groslay, n'étonne pas tant les paysans de la vallée sont passés maîtres ès arboriculture⁵². Ces techniques singulières permettent aux végétaux de bénéficier de la chaleur des murs. Elles favorisent aussi une utilisation raisonnée de l'espace puisque faire courir les branches des arbres le long des murailles rend possible l'exploitation au sol d'autres cultures : asperges, pois gris, pois blancs, pois verts, choux, laitues, lentilles sont quelques exemples rencontrés dans les actes de la pratique. Deux d'entre eux résument bien la situation : le jardin « a verdure » de Philippe Desjardins, pas loin de l'église de Montmagny, et celui « en marais » d'Antoine Nicolas Gilles, à Villetaneuse, font la part belle aux cultures potagères et légumières⁵³.
- 28 La cohabitation des cultures interroge sur le choix de multiplier les productions au lieu d'opter pour une seule, ce qui serait plus simple et demanderait un investissement moindre en temps et en argent. Si les habitants de la vallée perçoivent leurs jardins comme « un lieu d'élection de la sécurité alimentaire » dès le xvii^e siècle⁵⁴, il faut aussi envisager le jardin comme un rouage du mécanisme de mise en valeur agricole des terroirs locaux. Florent Quellier estime avec raison qu'en région parisienne, il serait précurseur des futures techniques de cultures que l'on retrouve ultérieurement dans les champs⁵⁵. Dès les années 1640, les jardins du vallon expérimentent la promiscuité entre vigne et arbres fruitiers. Quand ce modèle s'impose sur les parcelles dans la seconde moitié du xvii^e siècle, les paysans enrichissent

les jardins par l'intermédiaire de nouvelles cultures, notamment légumières et maraîchères. Le système intensif du xviii^e siècle ne gagne les parcelles qu'une fois le procédé maîtrisé à l'échelle de l'horticulture. Ce système agricole très avancé se développe donc sous la bienveillante observation familiale, dans un lieu protégé où les végétaux sont soignés, où la paysannerie prend du temps pour étudier leurs réactions, pour les observer et, finalement, pour concrétiser les associations les meilleures mais aussi les plus rentables.

Conclusion

- 29 Au terme de cette analyse, il est aisé d'établir un constat : par le prisme du bâti paysan, l'analyse des mécanismes économiques et sociaux d'une société, leurs mutations et leurs facteurs explicatifs est possible. En vallée de Montmorency, les transformations de la cellule d'habitat – prise dans son ensemble – sont issues d'une destruction puis d'une restructuration environnementale. L'agriculture change, la maison évolue et se redéfinit pour répondre aux nouveaux besoins et devenir à la fois un outil productif, un lieu de stockage, un espace agricole.
- 30 La société rurale montmorencéenne s'approprie en conséquence son lieu de vie pour abolir le compartimentage traditionnel voulant que village, jardins et champs soient des portions d'un terroir, détenant chacune une identité propre, indépendantes les unes des autres. La réalité est autre puisqu'il existe une étroite articulation entre tous ces fragments. La paysannerie d'Île-de-France montre ici une capacité à agir et réagir rapidement, à innover, à s'emparer de son environnement global : elle y vit, y habite, y travaille, y échange et s'y déplace. La maison paysanne s'impose donc comme un vecteur de recherche essentiel à la connaissance des sociétés rurales des Temps modernes, loin de la vision misérabiliste classique de l'historiographie française.

NOTES

1 1 lieue = 4,444 km. Les bornes orientales et occidentales de la vallée se situent respectivement à 13 et 28 km de Paris.

- 2 Florent MEROT, *L'homme et son milieu en vallée de Montmorency sous l'Ancien Régime. Un paysage original aux portes de Paris (vers 1640-vers 1800)*, thèse de doctorat d'histoire de l'Université Paris 13 sous la direction de Marie-José MICHEL, 2010, p. 43-46.
- 3 Roger DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, chez l'auteur, 1959, p. 214 ; Marcel LACHIVER, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du xvii^e au xix^e siècle*, Pontoise, SHAP-VOV, 1982, p. 23-24.
- 4 Florent MEROT, « Le Roi, le Prince et le paysage. Les transformations environnementales de la vallée de Montmorency dans les années 1650 et 1660 », dans François PERNOT, Valérie TOUREILLE (dir.), *Lendemain de guerre... De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et la politique*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 322-324.
- 5 Florent MEROT, « Cep, Nature et société : la vigne et les associations de cultures en vallée de Montmorency (xvii^e-xviii^e siècles) », dans Bernard BODINIER, Stéphanie LACHAUD, Corinne MARACHE (dir.), *L'Univers du vin. Hommes, paysages et territoires. Actes du colloque de Bordeaux (4-5 octobre 2012)*, Rennes, P.U.R., B.H.R. 13, 2014, p. 361-363.
- 6 Pierre DEFFONTAINES, *L'homme et sa maison*, Paris, Gallimard, 1972, p. 9.
- 7 Christian BROMBERGER, « L'habitat et l'habitation : des objets complexes. Quelles directions pour une analyse ? », dans *Habitat et espace dans le monde rural. Stage de Saint-Riquier (mai 1986)*, Coll. Ethnologie de la France, Cahier 3, Paris, 1988, p. 9.
- 8 Il est ici nécessaire d'indiquer que nous entendons sous le terme générique « niveau » non pas les étages habitables d'une maison mais tous ceux qui composent cette maison depuis le rez-de-chaussée tout en étant visibles depuis l'extérieur.
- 9 Annick PARDAILHÉ-GALABRUN, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, xvii^e-xviii^e siècles*, Paris, P.U.F., 1988, p. 250.
- 10 Arch. dép. Val d'Oise : inventaires après décès dans 2E7 551, un anonyme conserve dans son grenier « quatre quartiers de larp pessant environ trente cinq livres » (05/02/1665) et 2E7 359, Michel Perrotin y cache « ung petit quartier de viande de lart » (20/11/1665).
- 11 Marcel LACHIVER, *op. cit.*, p. 487-488.
- 12 Florent PICOULEAU, *Vivre au Thillay sous Louis XIII (1610-1636)*, mémoire de maîtrise inédit sous la direction de Robert MUCHEMBLED, université Paris 13,

1999, p. 126.

13 1 perche de Paris = 34,19 m².

14 Florent MEROT, *L'homme et son milieu...*, op. cit., p. 383.

15 Arch. dép. Val d'Oise : 2E3 130, ventes (09/01 et 13/05/1665).

16 Francine BILLY-CHRISTIAN et Henri RAULIN, *L'architecture rurale française, corpus des genres, des types et des variantes*, t. 16, Île-de-France, Orléanais, Paris, Berger-Levrault, 1986, p. 51.

17 1 pied de Paris = 32,483 cm. La cave a donc une longueur de 8,6 mètres, une largeur de 3,25 mètres pour une hauteur de 2,27 mètres.

18 Arch. dép. Val d'Oise : 2E7 275, plainte de Sébastien Fournier contre Joseph Florent Le Normand de Mézières (01/03/1793) reprenant l'acte sous-seing privé original (27/11/1776).

19 Henri RAULIN, « L'habitat de nos ancêtres ruraux », *Maisons paysannes de France*, 100, 1991, p. 15.

20 Marcel LACHIVER, op. cit., p. 495.

21 Florent MEROT, op. cit., p. 388.

22 Charles PARAIN, « La maison vigneronne en France », dans *Outils, ethnies et développement historique*, Paris, Éditions sociales, 1979, p. 187.

23 Jean CUISENIER, *La maison rustique : logique sociale et composition architecturale*, Paris, P.U.F., 1991, p. 272.

24 Arch. dép. Val d'Oise : 2E25 79, baux (24/02 et 13/06/1780). La veuve Derivois a « une perche de cour » (34,19 m²) tandis que les frères Yvain louent une maison dont « la portion de cour contient six pieds et demy de large », soit une largeur tout juste supérieure à deux mètres. L'exigüité permet malgré tout de faire tourner une petite charrette à cheval ou un âne et son bât.

25 Arch. dép. Val d'Oise : 2E7 435, bail (11/02/1715).

26 Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France, xv^e-xviii^e siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 249-265.

27 Arch. dép. Val d'Oise : 2E25 10, inventaire après décès d'Edme Mottin (05/06/1640).

28 Arch. dép. Val d'Oise : 2E25 10, inventaire après décès de Guillaume Fosse (19/06/1640).

29 Arch. dép. Val d'Oise : 2E7 367, inventaires après décès de Jacques Thi-boult (23/10/1690) et Marie Rozée, épouse Louis Gastin (30/10/1690) et 2E7

414, inventaire après décès de Jeanne Desouches, épouse Philippe Laurent (16/12/1665).

30 Arch. dép. Val d'Oise : B 1276, adjudication (20/09/1780).

31 Arch. dép. Val d'Oise : 2E3 14, inventaire après décès de Gratien Testard (25/04/1710), 2E 27050, inventaire après décès de Nicolas Leboucq (15/02/1765) et 2E3 48, inventaire après décès de Marie Catherine Fauveau, épouse Pierre Nicolas Tilliet (17/04/1790).

32 Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, p. 897 et 935.

33 Arch. dép. Val d'Oise : 2E7 609, inventaire après décès de Jean Bouresche (17/05/1765).

34 Jacques FREAL, *L'architecture paysanne en France : la maison*, Nancy, Berger-Levrault, 1979, p. 45.

35 Florent MEROT, *op. cit.*, p. 216-224.

36 Jacques FREAL, *op. cit.*, p. 46.

37 Arch. dép. Val d'Oise : 2E7 125, inventaire après décès de Jeanne Gorin, épouse Hierosme de Bergue (19/08/1690) et 2E25 52, bail (22/05/1715).

38 Roger DION, « La part de la géographie et celle de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du Bassin parisien », *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, 1946, p. 26.

39 Arch. dép. Val d'Oise : 2E3 156, bail (10/11/1780).

40 Arch. dép. Val d'Oise : C4 (Soisy) et C6 (Bessancourt).

41 Arch. dép. Val d'Oise : B 1276 et 1286, adjudications (20/09/1780) et (15/09/1790) ; Bibliothèque du château de Chantilly : 2BA 68, aveu et dénombrement d'Andilly (1731). Pierre Fontaine déclare un « jardin clos de murailles » (parcelle 470).

42 Arch. dép. Val d'Oise : 2E3 38, bail (25/11/1780).

43 Florent MEROT, *op. cit.*, p. 262-266 ; Florent QUELLIER, « Le jardin fruitier-potager, lieu d'élection de la sécurité alimentaire à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51, 3, juillet-septembre 2004, p. 70.

44 Florent MEROT, *op. cit.*, p. 45-46. À la fin du xvii^e siècle, la densité de population en vallée de Montmorency est de 95 hab/km². Un siècle plus tard, elle

est de 140 hab/km² alors qu'elle n'est que de 66 hab/km² au sein de l'élection de Paris.

45 Charles-Antoine BOURDOT DE RICHEBOURG, *Nouveau coutumier général ou corps des coutumes générales et particulières de France*, t. 3, Prévôté et Vicomté de Paris, Paris, chez Brunet, 1724, p. 51. La coutume de Paris énonce qu'« institution d'héritier n'a lieu » puis précise que « les enfants heritiers d'un défunct viennent également a la succession d'iceluy défunct ». Il n'y a donc pas de différenciation sexuelle entre les héritiers.

46 Florent MEROT, « Cep, Nature et société... », *op. cit.*, p. 365.

47 Arch. dép. Val d'Oise : 2E 27056, baux (12/08, 28 et 30/09/1780).

48 Arch. dép. Val d'Oise : B 2319 (29/05/1725).

49 Daniel FAUCHER, « Les jardins familiaux et la technique agricole », *Annales ESC*, 14^e année, 2, 1959, p. 299.

50 Arch. dép. Val d'Oise : 2E 27056, partage (16/06/1780). La largeur est de 5,2 mètres, la longueur est de 6,82 mètres.

51 Arch. dép. Val d'Oise : B 1476, rapport (05/07/1755).

52 Arch. dép. Val d'Oise : 2E3 130, bail (19/07/1665).

53 Arch. dép. Val d'Oise : 2E7 404, bail (02/02/1640) et 2E3 156, bail (20/01/1780). Dans les environs de Paris, un « marais » est un terrain sur lequel on cultive des légumes.

54 F. QUELLIER, *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600-vers 1800)*, Rennes, P.U.R., 2003, p. 69.

55 *Ibid.*, p. 254.

ABSTRACTS

Français

Ravagée au cours de la Fronde, la vallée de Montmorency subit une profonde transformation environnementale et agricole dès la seconde moitié des années 1650. La céréaliculture est abandonnée au profit d'un ingénieux système d'associations de cultures dont la pierre angulaire est la viticulture. Pour répondre à de nouveaux besoins, la paysannerie transforme son habitat pour en faire une cellule productive adaptée : la cave et le cellier apparaissent, la cour et la porte d'accès rapetissent, les apprentis évoluent tandis que le jardin devient un laboratoire nécessaire à la réussite du système agricole.

English

The valley of Montmorency was devastated along the Fronde but during the second half of 1650', a lot of environmental and agricultural changes happened. Peasantry stopped cereal-growing and set up mixed farming, with wine growing which was firstly the main crop. Inhabitants needed to change their farms to adapt them to farming : cellars were built, they made farmyards, entrances and outhouses smaller and did a lot of tests in their gardens to succeed in mixed farming.

INDEX

Mots-clés

Agriculture, Cave, Appentis, Cour, Jardin

Keywords

Farming, Cellar, Lean-To, Farmyard, Garden

AUTHOR

Florent Mérot

Laboratoire Pléiade, EA 7338-Université Paris 13